

# JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

JSFS

**Vie de la Société**

*Journal de la société statistique de Paris*, tome 82 (1941), p. 33-47

[http://www.numdam.org/item?id=JSFS\\_1941\\_\\_82\\_\\_33\\_0](http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1941__82__33_0)

© Société de statistique de Paris, 1941, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme  
Numérisation de documents anciens mathématiques  
<http://www.numdam.org/>

# JOURNAL

DE LA

## SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE PARIS

---

N° 2. — FÉVRIER 1941

---

### I

#### PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 15 JANVIER 1941

---

##### SOMMAIRE

OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR M. CHARLES RIST, PRÉSIDENT.  
ALLOCATION DE M. CHARLES RIST.  
DISCOURS DE M. VICTOR DE MARCÉ, PRÉSIDENT POUR 1941.  
PROCÈS VERBAL DES SÉANCES DES 20 NOVEMBRE ET 18 DÉCEMBRE 1940.  
NÉCROLOGIE.  
NOMINATION ET PRÉSENTATION DE MEMBRES TITULAIRES.  
COMMUNICATIONS DE M. LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL ET PRÉSENTATION D'OUVRAGES.  
COMMUNICATION DE M. MAURICE FRÉCHET : « SUR LA LOI DE RÉPARTITION DE CERTAINES GRANDEURS GÉOGRAPHIQUES. »

---

##### OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR M. CHARLES RIST ET ALLOCATION DU PRÉSIDENT SORTANT.

La séance est ouverte à 17 heures, dans la salle du Conseil des Forges et Ateliers de la Foulurie, 27, rue Mogador, par M. Charles Rist, qui prononce l'allocution suivante :

MES CHERS COLLÈGUES,

L'année qui vient de s'écouler est l'une des plus tragiques que notre pays ait connues au cours de son histoire. Tragique pour les destinées de la Patrie, tragique elle l'a été aussi pour le destin de chacun de nous. Elle nous a frappé de bien des manières et, tout particulièrement, ceux d'entre nous qui pleurent la mort d'un des leurs ou qui ont l'un de leurs proches prisonnier !

Mais quelles que soient les épreuves traversées, quelles que soient celles qui nous sont réservées, je suis sûr de répondre à votre sentiment à tous, en affirmant au seuil de l'année nouvelle que, plus que jamais, nos cœurs sont soutenus par deux sentiments aussi indéracinables qu'indissolublement liés ; l'espérance et la foi : l'espérance dans un avenir meilleur, la foi profonde dans les destinées de la France libre, dans sa renaissance et dans la grandeur de son avenir.

C'est aux membres de la Société, actuellement prisonniers, que, comme Président sortant, je veux d'abord adresser notre pensée la plus affectueuse ; la plupart, par la distinction de leurs travaux, auraient eu leur place marquée dans l'œuvre de reconstruction qui s'édifie lentement et où la meilleure volonté sera impuissante sans le secours de la méthode scientifique et de la compétence technique. Je rappelle ici leurs noms : MM. ALBERTINI, BURIN DES ROZIERS, CHEVRY, CLAPPIER, COLLET, DENNE, FÉRIGNAC, D<sup>r</sup> A. METZGER, MORICE, Jean PETIT, André RISLER ; qu'ils

soient assurés que leur pensée est constamment présente à nos réunions et que nous ressentons vivement leur éloignement.

Nous avons cette année à regretter la disparition de plusieurs de nos collègues : MM. MAGNAN, Georges ICHOCK, Ph. BUNAU VARILLA, HARTMANN, HUMERY, GAL BRUN, PICQUENARD, René BAZIN, G. BLUM, BOUILLOUX LAFONT, L. DUCHÊNE, FOCQUÉ, Marius LAMBERT et enfin Henri ULMER et Maurice BOITET, morts pour la France.

Nous garderons précieusement leur mémoire et nous adressons à leur famille l'expression renouvelée de notre sympathie.

En dépit des événements, notre Société a continué ses travaux jusqu'au 22 mai ; elle n'a pas pu tenir la séance prévue pour le mois de juin, mais dès le 16 octobre, elle a repris ses réunions et ne les a pas interrompues depuis.

Notre Journal a pu paraître, les nos 7 à 11 étant comprimés en un seul.

Vous y trouverez, comme d'habitude, en sus des communications, des bibliographies et des variétés, quoique le nombre des ouvrages qui nous parviennent se soit malheureusement beaucoup réduit. Cette continuation de notre activité n'eût pas été possible sans le dévouement de notre Secrétaire général, auquel je tiens à rendre un hommage tout spécial, et dont jamais le vigilant appui n'a été plus nécessaire, ni plus profitable au Président en exercice. Qu'il soit remercié d'avoir consacré toute sa bonne humeur et toute son énergie à triompher des obstacles matériels qui rendent sa tâche particulièrement ardue, mais auxquelles nous devons la satisfaction de nous retrouver chaque mois ensemble en assez grand nombre pour que nos discussions n'aient jamais cessé d'être animées et instructives.

Je dois aussi, cette année, un remerciement spécial aux auteurs des communications qui ont alimenté l'activité de notre Société. L'effort qu'ils ont bien voulu faire pour préparer et rédiger ces travaux, malgré les circonstances contraires, nous inspire une reconnaissance par laquelle nous ne saurions trouver de mots assez forts. Il nous inspire aussi confiance en manifestant tout l'intérêt que rencontrent les problèmes traités ici et dont la portée est si grande.

M. Maurice FRÉCHET, dans sa communication sur une limitation très générale de la dispersion de la médiane, nous a donné les raisons mathématiques qui lui font préférer, dans plusieurs cas, la moyenne arithmétique à la médiane. Il a ainsi rassuré plusieurs d'entre nous qui apprécient depuis longtemps la simplicité de ce mode de représentation, en étayant leurs préférences sur de solides justifications mathématiques.

M. BOURDON nous a parlé de l'organisation économique de guerre, grand sujet, sur lequel l'expérience quotidienne nous invite à approfondir encore nos méditations.

M. RAZOUS a fait pour nous l'inventaire très suggestif des ressources utilisables dans tous les domaines de la production française en vue de combler les lacunes de cette production — inventaire qui est aujourd'hui, plus que jamais, à l'ordre du jour.

M. CORRÉARD s'est assigné la difficile tâche de tracer pour nous un tableau des revenus et des achats des particuliers. Il a suscité une intéressante discussion à laquelle ont pris part en particulier MM. DIVISIA, MICHEL, RAZOUS et HUBER.

M. Michel HUBER, dans son étude sur la statistique et la guerre a dressé la liste de celles des statistiques officielles qui ont été maintenues malgré les hostilités et celle, hélas plus longue, des statistiques qui ont cessé de paraître. Tous les travailleurs ont apprécié vivement l'utilité de ce résumé.

Lorsque, au milieu d'octobre, nous avons pu reprendre nos séances après l'épreuve, notre Société a bénéficié de trois communications du plus haut intérêt.

M. MICHEL, étudiant la valeur des terrains à bâtir à Paris, nous a décrit l'évolution des prix de la propriété immobilière parisienne dans une période d'instabilité monétaire, en groupant une foule d'observations neuves et importantes pour le praticien comme pour l'économiste.

Le baron MOURRE, par sa savante étude sur la loi de Pareto, qu'il était particulièrement qualifié pour vérifier et discuter, a suscité un très intéressant échange de vues auquel ont pris part MM. FRÉCHET, BARRIOL, AMY et HUBER et qui a éclairé pour nous bien des aspects de cette loi.

Enfin, M. SAUVY, avec sa compétence toute spéciale, nous a fait connaître, dans sa communication sur les statistiques industrielles, les résultats des efforts actuellement tentés pour réunir, à la demande de la Statistique générale de la France, les renseignements particulièrement importants en vue d'établir ces statistiques sur des bases plus solides.

Permettez moi, maintenant, de me tourner vers vous, mon cher Président, et de vous dire quelle grande satisfaction c'est pour moi d'être chargé de vous exprimer, au nom de notre Société, comme au mien, le plaisir que nous éprouvons à vous voir occuper le fauteuil présidentiel et assumer la direction de nos travaux pendant l'année qui vient.

Vous nous avez, depuis longtemps, donné l'exemple d'un labeur inlassable où vous n'avez cessé d'associer à votre belle activité administrative une féconde activité professorale et littéraire dans laquelle la Statistique a tenu une grande place.

Nommé en 1888 auditeur de 2<sup>e</sup> classe à la Cour des Comptes, puis conseiller référendaire en 1900, vous y deveniez conseiller maître en 1925 et n'avez quitté cette Compagnie qu'en 1936 comme doyen de la maîtrise, après y avoir joué un rôle particulièrement efficace, entre autres comme Président de la Commission de jurisprudence. Vos collègues savent aussi tout ce que doivent à votre compétence l'organisation des finances coloniales et la réforme des finances départementales, auxquelles vous avez pris une part si importante.

En même temps vous consacriez depuis 1894, comme maître de conférences, puis comme professeur de comptabilité publique à l'École des Sciences politiques, une partie considérable de votre temps à l'enseignement. C'est de là qu'est sorti cet important *Traité de la comptabilité publique*, instrument si précieux et si fréquemment consulté par tous ceux qu'intéresse ce grand sujet. Le contrôle financier, non seulement en France mais à l'étranger, a constamment aussi fait l'objet de vos préoccupations, et vous avez publié sur ce sujet les premiers volumes d'un traité magistral dont je n'ai pas à souligner l'autorité et que d'autres volumes doivent compléter encore. Vous étiez préparé mieux que personne à cette large étude, par votre rare connaissance des langues et des pays étrangers. Grâce à elle vous pouviez appliquer la méthode comparative, la seule vraiment féconde, à l'analyse des institutions financières de la France et de l'Europe. Je veux simplement rappeler encore ici, sans y insister, tant de travaux et d'articles consacrés aux budgets des grands pays, ainsi qu'aux problèmes des dettes de guerre auquel a été suspendu pendant trop d'années la politique internationale et dont vous connaissez mieux que personne l'histoire et les péripéties.

Ce que représentent d'efforts statistiques minutieux, de confrontations difficiles pour éclairer des faits que les publications officielles aiment souvent à noyer dans une ombre propice, ce qu'il faut, en un mot, de conscience professionnelle éclairée et inflexible pour s'assurer contre l'erreur qui guette le chercheur à chaque pas dans ce domaine, — tous ceux qui ont eu à s'occuper de ces questions ne l'ignorent pas. Ils sont ainsi à même de mesurer tout le mérite de vos travaux.

Je m'en voudrais, dans cette énumération trop incomplète, de ne pas mentionner le signalé service que vous avez rendu à la Statistique française par cette large étude sur la statistique en Allemagne et en France, publiée en 1932 dans notre Journal, que nous avons tous lue. Vous y réclamiez avec insistance un élargissement des moyens d'action de nos services statistiques. Ici, comme ailleurs, l'insuffisance de nos moyens méthodiques d'information se fait sentir depuis trop longtemps. Là où d'autres gouvernements n'hésitent pas à dépenser des sommes importantes pour améliorer l'éclairage de leur maison, nous continuons à penser que l'éclairage au pétrole ou même à l'huile est largement suffisant pour guider les démarches de notre Administration. Nous demandons à nos statisticiens de faire leur difficile travail et nous fermons complaisamment les yeux sur tous les faux pas, sur tous les graves et onéreux accidents que de telles économies entraînent nécessairement. Ce sont, par excellence des économies coûteuses. Dans tous les domaines, — aussi bien du reste dans les administrations privées que dans les administrations publiques, notre défaut national le plus apparent est cette indifférence, pour ne pas dire cette défiance à l'égard des méthodes modernes d'information, dont le développement caractérise cependant les peuples les plus actifs et les plus prospères.

Je dessine d'une manière bien insuffisante les traits principaux d'une infatigable activité, dont nous sommes heureux de penser que vous emploierez dorénavant une partie à diriger les travaux de notre Société. Celle ci vous doit déjà beaucoup. Elle vous devra plus encore.

Et laissez moi caresser l'espoir que lorsque l'an prochain vous résumerez, suivant une tradition constante, les travaux accomplis sous votre présidence par notre Société, vous pourrez regarder avec fierté l'année écoulée et contempler l'avenir d'une âme plus sereine et d'un cœur plus apaisé. (*Vifs applaudissements.*)

M. DE MARCÉ, sur l'invitation de M. Charles RIST, prend place au fauteuil de la Présidence et prononce le discours suivant :

DISCOURS DE M. V. DE MARCÉ

MES CHERS COLLÈGUES,

En tête de ses publications mensuelles, la Société de Statistique donne la liste, la nombreuse lignée de ses Présidents.

Vous m'avez fait un grand honneur en m'admettant parmi eux. Après cinquante ans de Cour des Comptes, je deviens non plus honoraire, mais Président officiel; cela me rajeunit et je vous en sais grand gré.

L'horloge d'une vieille église de la Haute Savoie porte en exergue cette phrase : « Il est plus tard que tu ne crois. »

C'est, pour les Présidents honoraires, le rappel à la réalité; mais parmi ces Présidents honoraires, je trouve des noms très chers : LÉON SAY, qui convoquait les membres du groupe des Finances à l'École des Sciences politiques, rue Fresnel, au Trocadéro, à 5 heures du matin. Ce n'était pas heureusement l'heure de l'Europe centrale, LÉON SAY, dont je m'honore d'avoir été le collaborateur dans son nouveau Dictionnaire d'économie politique.

Ainsi nous avons pu compter, parmi nos anciens présidents, des autorités sociales comme PAUL LÉON BEAULIEU, D'EICHTHAL, PAUL DOUMER, de grands fonctionnaires comme DELATOUR, GABRIEL DELAMOTTE, sur la présentation desquels, en 1931, j'ai été nommé membre titulaire de la Société. GEORGES RISLER, le Président du Musée social, la plus haute autorité sociale de la France, qui, à la tête de l'Union des Sociétés de Crédit immobilier, réunit rue Las Cases et rue de Poitiers, à son grand déjeuner annuel, les représentants de toutes les Sociétés qui s'occupent des habitations à bon marché des lois Ribot et Loucheur. TRUCHY, Président du Conseil juridique du Musée social, dont j'ai l'honneur d'être un des membres. AD. LANDRY qui devant le Haut Comité de la population, a présenté de si importantes suggestions.

ANDRÉ LIESSE, dont le *Précis de statistique* est une œuvre fondamentale.

CHARLES RIST, rédacteur en chef de la *Revue d'économie politique*, dont l'histoire des doctrines économiques depuis les physiocrates jusqu'à nos jours est le livre de chevet des étudiants.

DIVISIA, dont l'Économie rationnelle est à la base des études des élèves du Conservatoire des Arts et Métiers.

EDMOND MICHEL, l'éminent chef de service au Crédit Foncier de France, dont l'ouvrage sur les dommages de guerre et leur réparation forme une contribution fondamentale, quasi officielle à l'élaboration du compte du coût de la guerre en France en 1914 1918, ouvrage qui constate que la France a perdu 92 % du montant de ses créances puisque, treize ans après la guerre, il ne lui avait encore été versé que 5.777,5 millions de marks sur les 82 milliards de marks que lui aura coûté la réparation des dommages aux biens et aux personnes.

Toutes ces autorités du monde savant des statisticiens et des économistes, j'en passe et des meilleurs : DUGÉ DE BERNONVILLE, BUNLE, DARMOIS, pour ne citer que nos Présidents d'hier, toutes ces autorités sont les gloires de la Société.

Parmi elles, nous n'oublions pas notre Secrétaire perpétuel M. BARRIOL qui, a dit le Président TRUCHY, est « la tradition vivante de la Société de statistique. » C'est à ses initiatives qu'il y a lieu d'attribuer l'essor constant de notre Société.

A côté des nombreux membres de l'Institut de France qui ont été nos Présidents, il est le secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences morales et statistiques.

Je tiens aussi à saluer nos prisonniers de guerre et à leur envoyer à eux et à leur famille nos vœux les meilleurs, en les signalant à l'œuvre des prisonniers de guerre dont s'occupe activement une de mes filles.

MESSIEURS,

La comptabilité est une branche de la Statistique.

Comme l'a dit M. LANDRY en quittant la présidence de la Société en janvier 1937 : « Je ne suis qu'un statisticien d'occasion, je suis avant tout un comptable. »

Mais, dans cet ordre d'idées, la Société de Statistique de Paris n'a-t-elle pas eu comme Président des membres éminents de la Cour des Comptes, M. le premier Président PAYELLE, M. le Conseiller maître DE FOVILLE ?

C'est que la Cour des Comptes a quelque titre à faire valoir auprès de vous; les comptes ne sont ils pas des statistiques; le point de vue comptable et le point de vue statistique ne sont ils pas très proches parents? N'est ce pas par des arguments statistiques et comptables que M. Edmond MICHEL, dans son ouvrage sur les Dommages de guerre de la France et leur réparation a pu aboutir à des chiffres irréfutables? N'est ce pas des arguments statistiques et comptables que j'ai pu faire valoir devant vous, en 1934, dans ma Communication sur le problème des dettes de guerre américaines, que le Conseil de notre Société a estimé utile de vous être exposé d'après les statistiques et comptes de la Trésorerie de Washington et les comptes de guerre français postérieurs à la ratification des accords MELLON BÉRANGER?

Les comptes sont des statistiques et peut être les meilleures statistiques, je dis peut être les meilleures des statistiques parce qu'elles sont fondées sur les rapports avec la Caisse et ne peuvent donc être contestées. Sous l'ancien régime, les auditeurs de la Cour des Comptes avaient une réputation de vieux finauds. À la Législative de 1792, MALOUEL disait à propos de la réorganisation du Bureau de Comptabilité : « Le cardinal de Richelieu eût été, pour un trésorier, un inspecteur moins redoutable qu'un auditeur des comptes exercé dans sa partie. »

Et dans cet ordre d'idées je note, parmi les jetons de nos Chambres des Comptes, dont j'ai pu faire une collection, des devises suggestives : « *Rationi subsunt singula.* » Dans les comptes, il y a beaucoup de choses, beaucoup de choses y sont cachées, et qu'un auditeur à la Cour des Comptes doit pouvoir découvrir : le jeton représente un dragon qui veille.

Il faut une autorité indépendante pour apurer les comptes : *Noscenda est mensura sui ; Nec fallit nec fallitur inquam. Sic nunquam calculus errat, sub ducendis rationibus.* On voit ici deux grands yeux ouverts, ou bien une femme qui porte dans ses bras une gerbe d'épis, à ses pieds des dossiers. *Servat vigilantia regno ; Regnum praesenti pignore firmat. Ratio res temperat omnes. Numero stant omnia certo. Concordia construit urbes.*

Voilà la glorification de la comptabilité et, en même temps des contrats qui ne sont que des éléments des comptes. Le juge financier réclame, lors de l'apurement d'un compte les conventions qui en justifient les articles et ne sont que la base des comptes.

C'est pourquoi nous croyons à la sainteté des contrats et aussi à la sainteté des comptes établis et définitivement arrêtés par l'oyant et le rendant compte ou par une autorité indépendante des parties en cause.

Le jugement sur pièces des comptes des comptables assurant la fidélité de leur gestion, aboutissant à la fixation de la ligne de compte, laquelle assure la reprise du reliquat et l'enchaînement des comptes, voilà la *fonction traditionnelle et essentielle de la Cour des Comptes.*

L'œuvre du contrôle des ordonnateurs est la résultante ou le corollaire du jugement des comptes. Voyant les comptes et leurs justifications, la Cour des Comptes voit et sait beaucoup de choses; peut être les chefs des administrations comme les commissions financières du Parlement pourront ils étudier davantage le résultat de l'examen des comptes fait dans le détail par les gens de métier. *Rationi subsunt singula.* Tout est dans les comptes, toutes les questions financières du moins; ce sont les films de la vie administrative, mais il faut savoir et vouloir les regarder, les scruter et en tirer des leçons.

Il y a aussi cependant des chiffres intéressants dans le budget, acte de prévision des recettes, et d'autorisation des dépenses, mais ce sont des hypothèses; le budget prévoit les recettes, autorise les dépenses mais ne peut prévoir des recouvrements et les dépenses qui seront effectuées.

Les comptes, ce sont les réalités.

Les comptes sont les statistiques les meilleures, mais elles ne suffisent pas à elles seules. Les statistiques se superposent aux comptes; les statistiques d'économie sociale ou politique, le census, le dénombrement concernant la natalité, la démographie, sont aussi nécessaires que les comptes.

Tout est dans les comptes, mais aussi dans les statistiques qui font connaître, non des prévisions ou des autorisations, mais des faits accomplis. Il vous appartiendra d'y découvrir les faits économiques et sociaux.

Notre Société a pour mission d'utiliser scientifiquement les données des statistiques des divers services des ministères et, principalement, de la Statistique générale de la France, qui devrait coordonner l'œuvre statistique des divers services des ministères.

Il vous faut construire le baromètre enregistreur de la conjoncture, c'est à dire du confluent, de la résultante, des tendances les plus générales des affaires.

C'est la mathématique sociale selon le mot de Condorcet.

Le génie statistique a dû perfectionner ses méthodes et créer l'instrument mathématique permettant d'aborder le problème des relations complexes entre phénomènes concrets, a dit, dans son allocution d'entrée en fonctions, en 1931, M. AUPÉTIT.

« De quelles questions nous occupons nous, mais de toutes les questions », a dit M. le Président DAL PIAZ. « Nous avons pour domaine le domaine tout entier de la science des phénomènes physiques, biologiques ou sociaux, y compris la statistique des heures de travail dont l'importance politique a été et sera si grande (1).

Travail, Famille, Patrie.

Le grand démographe français Jacques BERTILLON, qui a été un de vos présidents, a écrit que la *statistique italienne* a été la *meilleure d'Europe* sous la direction du professeur Luigi BODIO, président de l'Institut international de Statistique de 1909 jusqu'à sa mort en 1920, après en avoir été le secrétaire général depuis sa fondation en 1885.

En 1926, donnant suite au projet de LUZZATI, que j'ai eu l'honneur de voir à Paris du temps de M. DE FOVILLE, Mussolini a fondé l'actuel « Istituto Centrale di Statistica del Regno d'Italia », charte de la statistique italienne actuelle (Loi du 21 décembre 1929).

« Dans les grandes collectivités, a-t-il dit, l'on ne peut diriger sans l'aide de la statistique ni une entreprise privée, ni l'État; les chiffres indiquent la nature, l'ampleur et le caractère d'un phénomène et permettent ainsi de le comprendre et d'y faire face (2). »

Les chiffres gouvernent le monde, a dit Goethe. Ils montrent du moins comment il est gouverné... et comment il aurait dû être gouverné et devrait l'être.

Les statistiques et les comptes montrent le passé et sont les guides de l'avenir.

La statistique, c'est l'avenir; l'économique politique a une importance croissante, la statistique, qui n'en est que le reflet a, naturellement, une importance également croissante.

Nous avons parlé de la Cour des Comptes.

La Cour des Comptes est à l'honneur, c'est son Premier Président qui est à la tête du Comité budgétaire chargé d'examiner le projet de loi portant fixation du budget général de l'État afin de le soumettre, avec son rapport, à l'approbation du Maréchal de France, Chef de l'État français.

Le Conseil budgétaire est composé :

- du Premier Président de la Cour des Comptes, Président;
- de cinq membres exerçant une fonction publique;
- un membre du Conseil d'État;
- un membre de la Cour des Comptes;
- un officier général de l'armée de terre, de l'armée de mer ou de l'armée de l'air;
- un membre du corps enseignant;
- un membre du corps d'ingénieurs de l'État;
- 8 membres n'exerçant pas de fonction publique mais exerçant une profession agricole, industrielle ou libérale ou représentant l'organisation artisanale, ou exerçant un métier manuel ou représentant les familles.

La majorité appartient aux membres n'exerçant pas de fonction publique. La presse s'en félicite à propos du choix des membres du Comité désignés par décret sur la proposition du ministre des Finances.

Les journaux agricoles notamment ont répété que le Comité budgétaire comprend les techniciens les plus considérés des grandes branches de la production. On a cité au titre de l'agriculture : le sénateur COURNAULT et M. DE MONICAULT, ancien député.

Le Comité a décidé, à raison des vacances du Parlement, en raison des circonstances, de ne pas établir de budget pour l'année entière, mais seulement par trimestre.

Retenons que c'est le Premier Président de la Cour des Comptes qui préside le Comité budgétaire, avec le concours d'un Conseil d'État à pouvoirs élargis.

En effet, la loi, du 13 décembre 1940 sur le Conseil d'État lui donne des pouvoirs fort étendus. Il donne son avis sur les projets établis par le Gouvernement, est obli-

---

(1) *Annuaire des statistiques du travail...* (1939, R. L. T., Genève, 1939), *Bibliographie*, par Michel HUBER (mai 1940, p. 110), Statistique des heures de travail dans les industries, heures effectuées et durée normale hebdomadaire du travail.

(2) Communication de M. Ch. - Alfred VACCINI, de l'Institut Central de Statistique du Royaume d'Italie, (février 1938).

gatoirement consulté sur les règlements d'administration publique; il donne son avis sur les projets de décrets ou d'arrêtés, sur toutes les questions pour lesquelles son intervention est prévue par une disposition législative ou réglementaire ou qui lui sont soumis par le Gouvernement.

De plus, le Conseil d'État peut, de sa propre initiative, appeler l'attention des Pouvoirs publics sur les réformes d'ordre législatif ou réglementaire qui lui paraissent conformes à l'intérêt général.

Le Conseil d'État devient donc, comme la Cour des Comptes, un « tribunal d'ordre législatif ». Il ne se borne plus à juger, il a un droit d'initiative, il reçoit la mission d'attirer l'attention des Pouvoirs publics sur la nécessité des réformes.

Le Gouvernement invite le Conseil d'État, comme la Cour des Comptes en matière de comptabilité et de finances, à lui présenter ses vues de réforme et d'amélioration.

#### *Dépenses de guerre 1939 et 1940.*

Il faut partout réformer et améliorer. En attendant les budgets de la guerre et le nouveau budget quadriennal arrivent à des chiffres impressionnants de ..... milliards de francs. En attendant, il faudra payer.

La convocation pour le 22 mai 1940 a annoncé comme ordre du jour « les statistiques de guerre, par MM. DE MARCÉ et HUBER ».

Je vous dois donc quelques chiffres, M. HUBER n'ayant fait que le bilan des statistiques publiées et des retards apportés dans l'établissement des statistiques depuis la guerre.

L'*Indépendant*, le journal de M. LÉMERY, a publié une caricature de M. Paul RAYNAUD contemplant à ses pieds un hérisson et disant : « Heureux animal, il n'a pas à payer son armement. » Et M. RAYNAUD tient sous le bras un portefeuille d'où s'échappent des feuillets portant en tête en grosses lettres : Impôts, Taxes nouvelles.

Il faudra bien, en effet, les subir.

M. HUBER nous a donné fort heureusement quelques chiffres importants dans cet ordre d'idées.

En mars 1940, le rendement des impôts indirects et monopoles, 4 milliards 380 millions, est en plus value de 525 millions par rapport aux évaluations et de 1 milliard 64 millions par rapport aux recettes de mars 1939. Le montant des taxes sur le chiffre d'affaires ou taxes à la production s'est élevé à 1 milliard 173 millions en mars 1940, dépassant les prévisions de 371 millions; la taxe d'armement a fait rentrer 451 millions dans les caisses de l'État : l'impôt sur les traitements, perçu mensuellement, 106 millions; le prélèvement de 5 % sur les traitements et salaires, 258 millions; le prélèvement de 15 %, 160 millions. Mais tout cela ne fait pas les milliards que va coûter la guerre.

Voici les chiffres que je vous dois.

Résumons les dépenses de guerre de la France pendant ces tristes années 1939, 1940 et même 1941, sauf erreur ou omission dans ces listes interminables de crédit de paiement, ou d'engagement par lois ou décrets et même arrêtés ministériels.

#### *Dépenses de 1939.*

|                                                                                                                                                          |                |                 |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------|-----------------|
| Loi de finances du 31 décembre 1938 . . . . .                                                                                                            | 97.110.791.000 |                 |
| Crédits d'engagement de dépenses, loi de finances . . . . .                                                                                              | 21.792.753.000 |                 |
| Crédits d'engagement, loi du 19 mars 1939. . . . .                                                                                                       | 7.010.500.000  |                 |
| Effort financier de mars et avril 1939 (y compris l'Office du Blé :<br>2.800.000.000 . . . . .                                                           | 15.696.767.752 |                 |
| Grand effort financier de septembre 1939 . . . . .                                                                                                       | 69.741.003.640 |                 |
|                                                                                                                                                          | <hr/>          | 211.349.000.000 |
| Dont 101.280.000 francs pour les réfugiés espagnols (sauf l'aide franco anglaise à la<br>Pologne, décret du 13 septembre 1939 : 600 millions de francs). |                |                 |
| A ajouter la loi du 5 mars 1940 ouvrant au budget général un<br>crédit de 126.296 francs. . . . .                                                        |                | 126.296         |
| et au budget des Poudres un crédit de . . . . .                                                                                                          | 905.864.000    |                 |
| Monnaies . . . . .                                                                                                                                       | 1.783.000      |                 |
| Imprimerie nationale . . . . .                                                                                                                           | 115.000        |                 |
| Caisses d'épargne. . . . .                                                                                                                               | 65.000         |                 |
|                                                                                                                                                          | <hr/>          | 907.827.000     |
| Annulation budget des postes . . . . .                                                                                                                   | — 373.000      |                 |
|                                                                                                                                                          | <hr/>          | 907.454.000     |
|                                                                                                                                                          |                | <hr/>           |
|                                                                                                                                                          |                | 907.454.000     |

Cette loi du 5 mars 1940 approuve les décrets suivants :

|                                                                                   |               |
|-----------------------------------------------------------------------------------|---------------|
| 9 novembre 1939 ouvrant au budget des Poudres un crédit de . . . . .              | 2.659.215.000 |
| 10 janvier 1940 ouvrant au budget des Postes un crédit de . . . . .               | 27.500.000    |
| 21 janvier 1940 ouvrant au budget de l'Imprimerie nationale un crédit de. . . . . | 11.487.000    |

Ensemble . . . . . 2.698.202.000

Le montant des crédits ouverts, à ajouter au total ci dessus de 211.349.000.000, est de 3.605.782.296 francs.

Soit, au total : 214.954.782.000 francs.

### 1940

Budget des Services civils : 78.995 millions — lequel comprend 3 milliards pour travaux ;

les allocations aux familles dont les soutiens sont sous les drapeaux : 14.300 millions ;

le déficit d'exploitation en 1939 de la Société nationale des Chemins de fer français : 1.100 millions ;

le service des réfugiés : allocations en espèces : 1.500 millions ; dépenses autres que les allocations en espèces : 900 millions.

Crédits supplémentaires (Décret 15 oct. 1940, *J. O.* 20 oct. 1940) . . . . . 711.898.000

Total pour les Services civils . . . . . 79.706.000.000

Budget des Services militaires, 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> semestres 1940 :

Décret du 20 octobre 1940 (*J. O.* 21 oct. 1940) . . . . . 133.833.000.000

213.539.000.000

Autres dépenses concernant l'exercice 1940 :

### *Crédits de paiement et d'engagement.*

Loi du 15 janvier 1940 (*J. O.* 16 janv. 1940) : Chambre des Députés . . . . . 7.600.000

Décret du 28 février 1940 (*J. O.* 2 mars 1940) : Services civils . . . . . 10.950.000

Décret du 28 février 1940 (*J. O.* 2 mars 1940) : Avances à l'Office national de la Navigation (bateaux de navigation intérieure). . . . . 200.000.000

Décret du 9 mars 1940 (*J. O.* 10 mars 1940) :

Intérieur . . . . . 60.000.000

Communes . . . . . 500.000

Décret du 28 juillet 1940 : Agriculture. Avances du Trésor aux caisses régionales de crédit agricole pour prêts aux exploitations agricoles ayant subi sur leur cheptel ou leurs récoltes des pertes empêchant la reprise de la production et du ravitaillement . . . . . 2.000.000.000

Loi du 22 août 1940 (*J. O.* 24 août 1940) : Secrétaire d'État aux communications. . . . . 10.000.000

Décret du 27 août 1940 (*J. O.* 30 août 1940) : Culture des terres et exploitations abandonnées. . . . . 200.000.000

Décret du 30 août 1940 (*J. O.* 31 août 1940) : Secrétaire d'État aux communications, travaux de déblaiement et d'arasement dans les localités atteintes par les faits de guerre . . . . . 100.000.000

Décret (*J. O.* 1<sup>er</sup> sept. 1940, p. 4868) : Secrétaire d'État aux communications (déblaiement, ports maritimes) . . . . . 200.000.000

Loi du 30 septembre 1940 (*J. O.* 1<sup>er</sup> oct. 1940) : Jeunesse, éducation physique, sport, instruction publique) . . . . . 83.850.000

470.085

Loi du 5 octobre 1940 (*J. O.* 18 oct. 1940) : Grands travaux . . . . . 8.000.000.000

Loi du 8 octobre 1940 : Justice. . . . . 472.450

Décret du 5 octobre 1940 : Équipement . . . . . 1.109.500.000

Loi du 9 octobre 1940 : Intérieur et Beaux-Arts . . . . . 20.000.000

Loi du 11 octobre 1940 : Travaux (prêts aux collectivités, lutte contre le chômage, prêts par la Caisse des Dépôts) . . . . . 2.000.000.000

Décret du 20 octobre 1940 (*J. O.* 11 oct. 1940) : Crédit d'engagement, recherches et prospection minières) . . . . . 60.000.000

Décret du 20 octobre 1940 : Dont 248 millions pour l'Institut géographique national . . . . . 347.435.000

Postes . . . . . 4.000.000

Loi du 26 octobre 1940 : Sécurité nationale. . . . . 15.500.000

Décret du 29 octobre 1940 (*J. O.* 1<sup>er</sup> nov. 1940) : Société nationale des Chemins de fer . . . . . 13.950.000.000

*A reporter* . . . . . 28.380.277.535

|                                                                                                                                                                                                                                                                 |                        |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------|
| <i>Report</i> . . . . .                                                                                                                                                                                                                                         | 28.380.277.535         |
| Décret du 17 novembre 1940 ( <i>J. O.</i> 26 nov. 1940), p. 5831 : Budget de la Légion d'honneur . . . . .                                                                                                                                                      | 1.023.000              |
| Décret du 29 novembre 1940 : Service de la démographie . . . . .                                                                                                                                                                                                | 21.683.000             |
| Loi du 13 octobre 1940 ( <i>J. O.</i> 28 déc. 1940) : Travaux hydrauliques . . .                                                                                                                                                                                | 200.000.000            |
| Génie rural . . . . .                                                                                                                                                                                                                                           | 51.000.000             |
| Loi du 13 décembre 1940 : Divers ministères, dont 51 millions pour l'Agriculture. . . . .                                                                                                                                                                       | 71.471.635             |
| Loi du 18 septembre 1940 ( <i>J. O.</i> 19 sept. 1940) : Routes, voies navigables et ports maritimes (secrétaire d'État aux communications). . . . .                                                                                                            | 400.000.000            |
| Loi du 3 novembre 1940 ( <i>J. O.</i> 20 nov. 1940) : Avances aux entreprises intéressant la reprise de l'activité économique du pays, le Trésor devant mettre les avances à la disposition du Crédit National à mesure de la réalisation des avances . . . . . | 600.000.000            |
| Loi du 19 novembre 1940 ( <i>J. O.</i> 20 nov. 1940) : Ministère de l'Agriculture (Subvention pour l'achat d'épépineuses mobiles) . . . . .                                                                                                                     | 900.000                |
| Décret d'exercice clos du 14 octobre 1940 ( <i>J. O.</i> 7 nov. 1940) : Famille et Santé . . . . .                                                                                                                                                              | 30.171.639             |
| Décret du 20 novembre 1940 ( <i>J. O.</i> 22 nov. 1940) : Travaux contre le chômage, région parisienne, engagement, avances du Trésor public sur exercices 1940 et suivants . . . . .                                                                           | 7.000.000.000          |
| Décret du 21 novembre 1940 ( <i>J. O.</i> 22 nov. 1940) : Restauration de l'habitat rural, engagement, subventions et primes . . . . .                                                                                                                          | 500.000.000            |
| <i>Journal officiel</i> du 22 octobre 1940 : Fonds national de chômage. . . . .                                                                                                                                                                                 | 1.200.000.000          |
| Décret du 20 décembre 1940 ( <i>J. O.</i> 17 janv. 1941) : Office scientifique et technique des Pêches maritimes . . . . .                                                                                                                                      | 1.145.961              |
| Décret du 11 janvier 1941 ( <i>J. O.</i> du 25 janv.) : Insuffisance de dotation à fin 1940 . . . . .                                                                                                                                                           | 308.800.000            |
| Décret du 21 décembre 1940 ( <i>J. O.</i> du 30 janv. 1941) : Avances sur ressources de trésorerie aux Chambres de Commerce et aux organismes corporatifs. . . . .                                                                                              | 100.000.000            |
| Décret loi du 17 janvier 1941 ( <i>J. O.</i> 18 janv. 1941) : Ministère de la Justice. — Exercice 1940 . . . . .                                                                                                                                                | 14.147.000             |
| Total des autres dépenses concernant l'exercice 1940 . . . . .                                                                                                                                                                                                  | 38.880.619.770         |
| Non compris un don de la Caisse autonome de 1.650.000 francs.                                                                                                                                                                                                   |                        |
| Total général des dépenses concernant l'exercice 1940 . . . . .                                                                                                                                                                                                 | <u>253.500.000.000</u> |

En ce qui concerne l'année 1940, la Caisse autonome d'amortissement a accepté le renouvellement de la Convention du 12 novembre 1938 concernant l'amortissement de certaines dettes de l'État (Convention du 15 avril 1939).

#### *Dépenses de guerre de 1941.*

Cœuvre du Comité budgétaire ou Commission des notables remplaçant le contrôle des assemblées législatives.

#### *1<sup>er</sup> trimestre 1941.*

|                                                                                       |                       |
|---------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------|
| Budget ordinaire. . . . .                                                             | 24.410.730.000        |
| Budget extraordinaire :                                                               |                       |
| 1 <sup>re</sup> section : liquidation des dépenses résultant des hostilités . . . . . | 12.115.471.114        |
| 2 <sup>e</sup> section : travaux et lutte contre le chômage . . . . .                 | 3.174.650.000         |
| Budgets annexes. . . . .                                                              | 3.147.425.679         |
|                                                                                       | <u>43.848.771.000</u> |
| Sur ces sommes, des crédits sont ouverts au :                                         |                       |
| Budget ordinaire pour la guerre . . . . .                                             | 3.236.019.000         |
| Budget extraordinaire pour la guerre . . . . .                                        | 1.823.325.000         |
| Budget ordinaire pour la marine . . . . .                                             | 1.573.969.000         |
| Budget extraordinaire pour la marine . . . . .                                        | 507.907.875           |
| Budget ordinaire pour l'aviation . . . . .                                            | 1.393.493.800         |
| Budget extraordinaire pour l'aviation . . . . .                                       | 1.739.456.000         |
|                                                                                       | <u>10.255.190.797</u> |

Mais voici les autorisations d'engagement, de dépenses à ajouter au crédit de paiement de 43.848.771 milliards.

Au titre du budget extraordinaire, les divers secrétaires d'État sont autorisés à engager pendant l'année 1941 les dépenses ci-après :

Travaux et lutte contre le chômage, état D : 760 millions;  
Prêts aux collectivités (Chambres de Commerce, départements ou communes) pour couvrir leur participation aux travaux : 500 millions;  
Travaux d'intérêt local : 800 millions.

Total : 2.060 millions au titre du budget extraordinaire.

De plus, les moyens de service et dispositions annuelles autorisent les secrétaires d'État des services militaires à engager les dépenses ci-après :

|                                                                                   |                |
|-----------------------------------------------------------------------------------|----------------|
| Guerre. . . . .                                                                   | 3.194.945.000  |
| Marine. . . . .                                                                   | 2.795.605.000  |
| (dont un milliard et demi pour l'aéronautique navale, matériel spécial de série). |                |
| Aviation. . . . .                                                                 | 5.249.000.000  |
| (dont 2.900 millions pour le matériel de série).                                  |                |
| Colonies . . . . .                                                                | 594.200.000    |
|                                                                                   | <hr/>          |
|                                                                                   | 11.833.750.000 |

Ces autorisations s'augmenteront, d'une part, des engagements entièrement contractés et non couverts par des crédits de paiement; d'autre part, à concurrence des crédits de paiement non utilisés en 1940 et qui seront reportés à l'exercice 1941.

Elles seront couvertes tant par les crédits ouverts par la loi qui a ouvert les crédits du budget ordinaire du 1<sup>er</sup> trimestre 1941 que par de nouveaux crédits à ouvrir au titre de l'exercice 1941 ou des exercices ultérieurs.

A ce total, on peut ajouter pour l'Office scientifique et technique des Pêches maritimes, exercice 1941, un crédit de 3.697.700 francs (Décret du 20 oct. 1940, *J. O.* 17 janv. 1941).

D'autre part, le secrétaire d'État aux communications est autorisé à engager des dépenses de premier établissement à concurrence de 149.500.000 francs (état F), dont 44 millions sur l'année 1941.

Le secrétaire d'État à la production peut s'engager à allouer aux entreprises concessionnaires de forces hydrauliques ou de transport d'énergie électrique : 10 millions pendant l'exercice 1941.

Le secrétaire d'État aux finances est autorisé à accorder en 1941 au Chemin de fer et au port de la Réunion, pour couvrir les dépenses de premier établissement et le matériel roulant, une avance de 3 millions de francs.

Au surplus, le secrétaire d'État aux finances est autorisé à se procurer en 1941, auprès de la *Caisse des Dépôts*, des avances de 90 millions pour la distribution d'énergie électrique dans les campagnes; de 8 millions pour l'organisation du marché de la viande; de 75 millions pour la production agricole; de 25 millions pour les prêts agricoles à long terme; de 80 millions aux communes et syndicats de communes pour travaux d'équipement rural.

Ces avances s'élèvent au total à 288 millions.

D'autre part, en ce qui concerne les Chemins de fer, la Société nationale des Chemins de Fer français est autorisée à engager à partir de l'exercice 1941, pour l'exécution de son programme ordinaire quinquennal ou spécial d'équipement, une somme de 11.825 millions, mais le montant des dépenses de premier établissement qu'elle est autorisée à payer en 1941, au titre des dépenses engagées, est fixé à 4.654 millions.

De plus, le montant des travaux de premier établissement dont l'exécution pourra être autorisée en 1941 sur les lignes d'intérêt général secondaires concédées à la Compagnie des Chemins de fer départementaux et à la Société générale des Chemins de fer économiques est fixé à 7.700.000 francs.

Enfin, le secrétaire d'État aux communications peut s'engager, en 1941, à allouer aux entreprises de voies ferrées et d'intérêt local une somme qui ne devra pas excéder 200.000 francs.

Si l'on fait le total de ces engagements de dépenses ou crédits de paiement, on arrive à un total, pour le 1<sup>er</sup> trimestre 1941, de crédits de paiement et d'autorisations d'engagement qui s'élève à la somme de 62.858 millions — ou 7.171 millions en plus, si l'on tient compte des engagements (11.825) et non des paiements (4.654) pour la Société nationale des Chemins de Fer en 1941.

Notons pour mémoire que le budget ordinaire du 1<sup>er</sup> trimestre 1941 ouvre, pour les anciens combattants, un crédit de 1.072.469.000 francs et pour les pensions d'invalidité un crédit de 1.200 millions de francs.

Que pour les dépenses du Sénat (budget ordinaire du 1<sup>er</sup> trimestre 1941), un crédit de 13.344.000 francs est ouvert et, pour la Chambre des Députés un autre crédit de 24.203.000 francs.

Les Assemblées législatives subsistent malgré le Comité budgétaire.

*Résumé général des dépenses de 1939, 1940 et 1<sup>er</sup> trimestre 1941.*

|             |          |
|-------------|----------|
| 214.954.000 | millions |
| 253.520.000 | —        |
| 62.588.000  | —        |

Nous avons gardé pour la bonne bouche les conventions passées avec la Banque de France en vue d'assurer le paiement des frais d'entretien des troupes allemandes d'occupation en territoire français, conformément à l'article 18 de la Convention d'armistice franco allemande du 22 juin 1940, avances provisoires sans intérêt.

|                                                                    |                |
|--------------------------------------------------------------------|----------------|
| Convention du 25 août 1940 . . . . .                               | 50.000.000.000 |
| Convention du 25 octobre 1940 ( <i>J. O.</i> 2 nov. 1940, p. 5505) | 65.000.000.000 |

Puis convention du 12 décembre 1940 (*J. O.* 17 déc. 1940) : 73 milliards. Cette dépense fera l'objet d'un compte hors budget.

Une dernière convention du 30 décembre 1940 (*J. O.* 20 janvier 1941) a porté le montant desdites avances de 73 à 85 milliards de francs.

Je note que ces conventions sont postérieures à celle du 1<sup>er</sup> mars 1940, dont a parlé M. HUBER dans la communication du 22 mai 1940, laquelle convention réévalue l'encaisse or de la Banque, cède 30 milliards d'or à l'État, et lui ouvre un nouveau compte d'avances.

Après ces incursions dans les énormes dépenses de guerre de nos budgets, revenons à la statistique.

Jetons un coup d'œil sur les dernières réformes qui l'intéressent.

Décret du 17 juin 1938 (DUVERGIER, p. 563), concernant la communication de renseignements utiles à l'étude de la situation économique. En liaison avec le dénombrement quinquennal général de la population, des familles, des habitations et des établissements, institué par la loi du 22 juillet 1791, dont la direction, le contrôle supérieur et l'authentification incombent au ministre de l'Intérieur, il sera procédé, par les soins de la Direction de la Statistique générale et de la Documentation, à un recensement de la production et de la distribution au moyen de bulletins remplis par les employeurs et les chefs d'établissements publics et privés.

Les chefs d'établissements peuvent être tenus de fournir à cette Direction les renseignements statistiques concernant les quantités produites ou à défaut les quantités de matières premières mises en œuvre, le nombre d'heures de travail effectuées, celui des salaires payés, le nombre d'ouvriers.

Signalons aussi le décret du 27 juin 1938 relatif aux statistiques fiscales du ministère des Finances.

Rappelons encore le décret du 12 novembre 1938 relatif à l'amélioration du rendement et de l'efficiencia du travail (Duv., p. 1043.)

Ce décret organise auprès du ministre de l'Économie nationale un Institut de conjoncture qui a pour but :

1<sup>o</sup> D'obtenir l'évolution de la situation économique en France et à l'étranger au moyen de données statistiques et de tous renseignements chiffrés ou non chiffrés et éventuellement de formuler des prévisions sur l'évolution probable ultérieure;

2<sup>o</sup> D'entreprendre à la demande du Gouvernement, du Conseil national économique et éventuellement d'organismes privés, des recherches sur des questions économiques, particulièrement celles pouvant avoir trait à la politique économique et sur les répercussions éventuelles de la conjoncture étrangère;

3<sup>o</sup> De renseigner les administrations publiques, les divers organismes économiques et les particuliers sur toutes les questions de fait concernant l'économie nationale,

de contribuer à la formation d'une opinion publique éclairée et de favoriser la diffusion des services traitant des questions économiques;

4<sup>o</sup> De représenter la France dans les Congrès et manifestations internationales relatives à la conjoncture et aux questions s'y rattachant.

L'Institut de Conjoncture est administré par un Conseil supérieur;

Ressources : dons et legs, vente des publications de l'Institut, produit des abonnements et d'un timbre annuel de statistique sur les véhicules automobiles en circulation.

La gestion comptable de l'Institut est soumise au contrôle de la Cour des Comptes et aux vérifications de l'Inspection générale des Finances.

Un deuxième décret du 12 novembre 1938 prescrit l'exécution immédiate des recherches scientifiques intéressant la défense nationale et l'économie nationale (DUVERGIER, p. 1045).

A son tour, le Chef de l'État français n'a pas oublié la statistique.

Le 29 octobre 1940 (*J. O.* 13 nov.), une loi rattache à la Direction de la Statistique générale de la France, sous l'appellation : « Service d'observation économique », le Service d'observation économique et l'Institut de Conjoncture.

L'article 2 porte que les attributions et les moyens d'action de l'Institut de Conjoncture fixés par le décret du 12 novembre 1938 sont transférés au Service d'observation économique de la Direction de la Statistique générale de la France.

Cette loi ouvre au ministre des Finances au titre du budget de l'exercice 1940 un crédit de 64.900 francs.

La Société se souvient de la communication de M. SAUVY.

Le *Centre de réforme économique* vient de créer un service de documentation destiné aux administrations d'entreprises nouvellement créées qui peuvent y trouver des conseils pratiques, techniques et comptables et tous renseignements généraux ou techniques.

Une autre loi du 14 novembre 1940 (*J. O.* 29 nov.), crée au ministère des Finances, secrétariat général pour les questions économiques, un service de la démographie, chargé des opérations statistiques de toute nature intéressant la population de la France et notamment du recensement de la population et de la statistique de la main d'œuvre.

Les administrations publiques et privées sont tenues de lui fournir tous renseignements nécessaires. Ce service, sous l'autorité d'un directeur, comprend un service central et des organes régionaux.

Le corps des administrateurs, recrutés par voie de concours comprend, en dehors du directeur : 500 administrateurs (70 % des emplois au début). De plus, les commis du service de la démographie sont au nombre de 425, recrutés aussi par voie de concours.

Le décret du 25 novembre 1940 (*J. O.* 22 oct. 1940) pour le Service de la démographie, ouvre un crédit de 21.683.770 francs : la démographie est beaucoup mieux partagée que la *S. G. F.*

C'est que la population est la matière vivante de l'économie politique, la force et la richesse des États.

Mais la population tend à dépasser les moyens de subsistance. Lorsque la population n'est arrêtée par aucun obstacle, elle va doublant tous les vingt-cinq ans et croît de période en période selon une progression géométrique. La moyenne des subsistances, elle, ne peut jamais augmenter que selon une progression arithmétique; c'est la conclusion de la loi de Malthus, dit le cardinal BAUDRILLART dans son *Manuel d'Économie politique*.

La démographie mérite donc qu'on la favorise.

La « politique des politiques », c'est d'assurer la vitalité de la race, a dit VINCI dans ses *Problemi demografici*, cité par M. LANDRY, page 158, novembre 1940.

Voici les crédits ouverts au budget trimestriel du ministère des Finances de 1941 :

|                                         |            |
|-----------------------------------------|------------|
| S. G. F. (personnel) . . . . .          | 743.000    |
| (Matériel) . . . . .                    | 130.000    |
| Démographie (personnel) . . . . .       | 9.146.530  |
| (Matériel) . . . . .                    | 28.750.000 |
| Contrôle des prix (personnel) . . . . . | 5.731.250  |
| (Matériel) . . . . .                    | 6.721.000  |

Par rapport au coût des organes de statistique allemande, c'est bien peu. Il suffit pour s'en rendre compte, de se rapporter à notre étude sur la statistique en Allemagne et en France.

Mais on peut regretter que la Démographie soit séparée de la Statistique générale de la France.

Celle ci, rattachée au ministère des Finances, Direction de l'Économie générale, continue ses travaux. Elle a sous presse le *Bulletin mensuel* et l'*Annuaire statistique*. Elle continue ses enquêtes sur le coût de la vie, en zone libre comme en zone occupée, malgré les difficultés des communications.

Le ministère de la Production de la rue de Grenelle, de son côté, fait ses enquêtes.

Il y a là une dispersion des efforts qu'il est permis de regretter.

#### *Dettes de guerre.*

M. RIST vous a parlé des communications de ses collègues, faites l'an passé. Permettez moi, en finissant, de vous rappeler une communication que je vous ai faite en 1934 sur les dettes de guerre.

La question reste actuelle.

Nous avons fait le compte général des dépenses de guerre, comme l'a demandé M. PIÉTRI, et ainsi qu'il m'avait été suggéré en haut lieu à la suite de la publication de ma brochure sur les dettes de guerre.

Nous avons — après avoir rappelé les articles de débit, — examiné les articles de crédit de ce compte, et nous croyons avoir prouvé qu'il y a eu au moins compensation entre le débit et le crédit dudit compte grâce à l'*excess profits tax* recouvré par la Trésorerie de Washington sur les énormes profits de l'industrie américaine, grâce aux dépenses de guerre faites par les États Unis, pendant la période qui a séparé leur déclaration de guerre à l'Allemagne du moment où ils sont entrés en campagne, grâce enfin aux paiements faits par les nations alliées ou associées.

Nous nous sommes fondés sur des données statistiques et comptables américaines tardivement publiées après les accords sur les dettes, et dont l'importance est grande pour la solution du problème des dettes de guerre, — sur des comptes de guerre tardivement établis, en France aussi.

Le Président ROOSEVELT, quelques semaines avant son entrée en fonctions, évitant de parler de la question épineuse des dettes, a dit avec humour : « *It's not my baby.* » « Ce n'est pas mon enfant ».

Mais si le nouveau Président peut échapper au reproche de la paternité, a dit Frank SIMONDS, un éminent publiciste américain, il ne peut échapper au devoir de l'adoption.

Et, en effet, le Président s'est efforcé de tirer parti de la situation en obtenant du débiteur des concessions dans le domaine commercial, tout en déclarant qu'il est prêt à examiner les communications que les États débiteurs pourraient lui adresser.

Je crois avoir montré que la France, comme aussi l'Angleterre, ne sont pas défaillantes. Elles ne doivent pas de compensation économique aux États Unis ; ces nations doivent être sur le pied d'égalité.

Dès lors, la loi JOHNSON n'empêcherait pas l'Angleterre d'acheter aux États Unis, surtout en payant comptant, et en prenant à sa charge le transport des marchandises (Cash and carry).

Le nouveau budget des États Unis s'élève à 16 milliards de dollars :

7 milliards au budget ordinaire,

Armement : 6 milliards à l'armée ; 3 milliards à la marine.

Le 10 octobre 1940, on a annoncé que le Gouvernement demanderait au Congrès 400 millions de dollars de crédits supplémentaires pour les dépenses d'armement. Et les États-Unis vont emprunter 5 milliards de dollars en 1941 pour aider le financement de la Défense nationale.

La loi JOHNSON veut le paiement comptant des marchandises achetées par l'étranger aux États Unis. Malgré cette loi, le Président ROOSEVELT, — nous dit la presse allemande même, — a déclaré en décembre 1940 que l'« Angleterre doit être soutenue matériellement dans toute la mesure du possible ».

« Nous devons produire plus, a-t-il ajouté, afin de soutenir l'Angleterre. »

De son côté, la Grande Bretagne dépense 9 millions de livres par jour, a dit le Chancelier de l'Échiquier, le 27 novembre 1940. Au cours des soixante dix-sept

premiers jours de la deuxième année de guerre, à la parité de 1939, près de 2 milliards par jour.

Et le 28 décembre 1940, le Chancelier de l'Échiquier a annoncé pour février 1941 un nouvel emprunt de guerre à 2 1/2 %.

Les États Unis paraissent donc entrer dans la voie du soutien matériel de l'Angleterre, malgré le non apurement des dettes de l'ancienne guerre.

Nous n'osons espérer, avons nous écrit dans notre brochure de 1939 sur le *Problème des dettes de guerre*, que cette étude, purement objective et chiffrée où domine le point de vue statistique et comptable, sera connu du grand public américain. Puissent les arguments qui y sont développés être examinés par le Président ROOSEVELT, bien que le problème des dettes de guerre ne soit pas son enfant.

Sans entrer en guerre, les États Unis peuvent, oubliant le grief des dettes de guerre non apurées, accorder à l'Angleterre l'aide matérielle qu'elle réclame. L'avenir le dira. L'avenir n'est à personne. Cependant, ne l'oubliez pas, Messieurs, l'avenir est à la Statistique, qui a prouvé que les alliés de la grande guerre n'ont pas manqué à leurs engagements en ne payant pas ces dettes de la réalité desquelles le Président ROOSEVELT, à ses débuts dans sa haute mission, a douté lui même.

J'ai terminé, Messieurs, et m'excuse d'avoir retenu si longtemps votre attention.

Il est temps que la Cour des Comptes cède la place à la Statistique proprement dite.

#### PROCÈS-VERBAL DES SÉANCES DES 20 NOVEMBRE ET 18 DÉCEMBRE 1940.

M. le Président met aux voix l'adoption du procès-verbal de la séance du 20 novembre 1940 contenu dans le Journal de décembre arrivé après la séance du 18 décembre, et le procès-verbal de la séance du 18 décembre 1940 contenu dans le Journal de janvier, qui vient d'être envoyé.

Ces procès-verbaux sont adoptés sans observation.

#### NÉCROLOGIE.

M. le Président a le regret d'annoncer qu'il a reçu la nouvelle du décès de M. Georges METZGER, mort pour la France, le 15 juin 1940; notre Secrétaire général a demandé quelques renseignements complémentaires sur la disparition de notre regretté collègue.

#### NOMINATION ET PRÉSENTATION DE MEMBRES TITULAIRES.

MM. Pierre DIETERLEN, AUGÉ-LARRIBÉ et Victor PARETTI, présentés à la dernière séance, sont nommés membres titulaires, leur candidature n'ayant donné lieu à aucune observation.

M. le Président annonce qu'il a reçu les demandes de candidatures suivantes au titre de membre titulaire :

M. DANGER (René-Ernest), géomètre du domaine de l'État, 9, avenue Foch, à Vincennes (Seine), présenté par MM. Edmond Michel et Barriol.

#### COMMUNICATION DE M. LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL ET PRÉSENTATION D'OUVRAGES.

M. le Secrétaire général indique qu'en outre de la nouvelle du décès de M. G. METZGER, il a été porté à sa connaissance que nos deux collègues, le capitaine BURIN DES ROZIERES et le Dr Adrien METZGER, ont été faits prisonniers.

M. le Secrétaire général informe ses collègues que l'Annuaire 1941 est sous presse; malheureusement, il contiendra beaucoup d'inexactitudes, car il n'a reçu que sept réponses concernant des modifications d'adresses ou de titres, qui sont certainement beaucoup plus nombreuses.

L'examen de la situation financière avec le Trésorier lui a montré qu'il restait plus de 17.000 francs de cotisations en retard malgré tous les rappels qu'il a personnellement adressés ou les quittances de recouvrement envoyées par le Trésorier. Conformément au règlement, il va se trouver dans l'obligation de

proposer au Conseil des radiations. Il demande donc encore une fois aux collègues en retard de faire un effort pour se mettre en règle avec le Trésorier.

Le Secrétaire général annonce qu'il commence à recevoir quelques ouvrages de l'étranger; les cours de l'Institut de Statistique ont repris dès le 6 janvier 1941.

COMMUNICATION DE M. MAURICE FRÉCHET : « SUR LA LOI DE RÉPARTITION DE CERTAINES GRANDEURS GÉOGRAPHIQUES.

M. le Président donne la parole à M. FRÉCHET pour l'exposé de sa communication : sur la loi de répartition de certaines grandeurs géographiques.

M. le Président, après avoir remercié M. FRÉCHET de son intéressant exposé, ouvre la discussion à laquelle prennent part MM. RISSER, ROY et HUBER.

Après avoir résumé la discussion, M. le Président remercie à nouveau M. FRÉCHET et les collègues qui ont posé des questions, et lève la séance à 19 heures.

*Le Secrétaire général,*  
A. BARRIOL.

*Le Président,*  
Victor DE MARCÉ.

---

## II

### AVIS AUX MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ.

Le trésorier rappelle à ses collègues que les cotisations sont statutairement payables dès le mois de janvier. Il leur demande instamment d'envoyer sans tarder leur cotisation de 1941 et celles antérieures, s'il y a lieu (très nombreuses), à raison de 60 francs par année, soit par chèque bancaire, soit par mandat poste au nom de la Société de Statistique de Paris, soit encore (et c'est le procédé le moins onéreux), par virement au compte postal 789 16, Société de Statistique de Paris.

Le secrétaire général demande à ses collègues, qui ont maintenant reçu l'Annuaire 1941, de vouloir bien y jeter un coup d'œil et de lui confirmer l'exactitude des renseignements qui les concernent ou concernent d'autres collègues avec lesquels ils sont en relations. Il leur serait très reconnaissant de joindre à leur lettre une photo genre carte d'identité pour l'album de la Société.

---